

Referendum

Loi du 9 octobre 2018 modifiant la loi sur l'exercice du commerce (ouverture des commerces le samedi) **2018_090**

La Chancellerie d'Etat

Vu la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) ;

Vu la loi du 9 octobre 2018 modifiant la loi sur l'exercice du commerce (ouverture des commerces le samedi), publiée dans le Recueil officiel fribourgeois N° 44 du 2 novembre 2018 (ROF 2018_090) ;

Vu la demande de referendum législatif annoncée le 29 novembre 2018 et déposée le 31 janvier 2019 ;

Constate :

Art. 1

La demande de referendum contre la loi du 9 octobre 2018 modifiant la loi sur l'exercice du commerce (ouverture des commerces le samedi) a été déposée le 31 janvier 2019, soit dans le délai légal. Sur les 9414 signatures apposées, 8542 sont valables (art. 107 al. 1 et 110 LEDP).

Art. 2

La demande de referendum a donc abouti (art. 102 al. 1 let. d et 111 al. 1 LEDP).

La Chancelière d'Etat :
D. GAGNAUX-MOREL
